



APPEL A CANDIDATURE POUR DES RESIDENCES D'ARTISTES EUROPEENS PROJET THE SPUR / ETACEC 16-18

Creative Europe - Culture Sub-programme (2014-2020) - Support for European Cooperation Projects - 570478-CREA-1-2016-1-ES-CULT-COOP1 THE SPUR - ETACEC1618

THE SPUR / ETACEC 16-18 est un projet pour la création d'un réseau de coopération européenne composé de sept structures culturelles, œuvrant à l'échelle locale et internationale en tant qu'opérateurs culturels, essentiellement dans le domaine des arts visuels.

Ce projet a deux objectifs clés :

- Développer des projets innovants pour consolider les capacités professionnelles et la mobilité internationale des créateurs, en particulier les artistes visuels, en activant ce domaine par des modèles de travail issus de l'entreprise.
- Mettre en œuvre des processus de cogestion transnationale entre les différentes structures, dans le but de favoriser la collaboration et le transfert des connaissances et, par conséquent, de générer une banque européenne de ressources de gestion exportables et réutilisables, structurant les capacités professionnelles du secteur.

The Spur ETACEC 16-18 est un projet co-financé par le programme Europe Créative de l'Union Européenne et par sept partenaires, en particulier l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée (EGTC).

Le projet rassemble les 7 partenaires européens suivants :

- Gérone: Mairie de Gérone-Bòlit, Centre d'Art Contemoprani. Girona
www.bolit.cat
- Albi: Centre d'art Le LAIT, Albi
www.centredartlelait.com
- Palma de Mallorca: Es Baluard Museu d'Art Modern i Contemporani de Palma
www.esbaluard.org
- Montpellier: Bureau des Arts et Territoires
www.bureau-arts-territoires.fr
- Rome: Fondazione per l'arte onlus
www.fondazioneperlarte.org
- Bratislava: Sputnik Oz
www.amtproject.sk
- Euroregion Pyrénées Méditerranée (EGTC)
www.euroregio.eu

THE SPUR / ETACEC 16-18 ARTISTES EN RÉSIDENCE

Dans le cadre de l'appel lancé par l'Eurorégion et Europe Creative - Projets de coopération, THE SPUR / ETACEC 16-18 lance un appel à participation aux artistes européens résidant dans des pays membres de l'Union Européenne pour prendre part à son programme d'artistes en résidence. Il offre la possibilité de réaliser une résidence internationale avec un accompagnement professionnel, comme moyen novateur de favoriser la formation des professionnels de la création contemporaine et de développer l'idée parmi les artistes et le grand public que la mobilité professionnelle



internationale est non seulement possible mais hautement souhaitable et enrichissante.

Appel à candidatures

Les subventions sont attribuées à 6 artistes en résidence pour effectuer des travaux de recherche, en appuyant sur l'importance particulière d'élaborer des processus créatifs. La résidence avec un accompagnement professionnel durera deux mois ou huit semaines et aura lieu dans l'un des centres d'art du réseau.

Les artistes intéressés doivent envoyer leur CV, avec leur projet, les détails des activités connexes avec différents publics et une méthodologie détaillant les processus de création. Les artistes doivent également énumérer trois centres et lieux de résidence par ordre de préférence.

Candidats

Artistes visuels de la création, majeurs, européens.

Bourses

Chaque artiste se verra attribuer une bourse de 3600 € pour couvrir les indemnités et frais de recherche, les frais de subsistance, les frais de déplacement. et les frais liés au séminaire (taxes incluses). Cette subvention peut également couvrir, en petites quantités (maximum 200€), le coût des matériaux qui pourraient être requis par le travail de l'artiste, même si le soutien financier est alloué principalement pour la recherche et la création, et non pas la production. L'hébergement et l'espace de travail seront assurés par les institutions culturelles d'accueil ; les artistes n'auront pas à couvrir ces coûts.

Résidence

- Chaque artiste passera 2 mois ou 8 semaines dans un des lieux participants, entre le 1er février et 31 mars 2017.

Les places sont attribuées dans les structures artistiques ou les dispositifs de co-working créatif existants, permettant l'échange des connaissances, d'établir des synergies et de trouver des conditions favorables pour développer un travail international.

- Les artistes résidents dans des espaces d'art contemporain bénéficieront d'un accompagnement fourni par les professionnels de la structure pour la diffusion de leur travail sur le marché et/ou dans les circuits professionnels internationaux de l'art contemporain.
- Les artistes pourront se voir proposer en fonction de leurs objectifs, intérêts, expériences et besoins : des conseils et accompagnement pour leur projet de professionnalisation, pour leur carrière ou pour le lancement d'une entreprise créative; d'accompagnement dans le travail artistique professionnel; de soutien pour la co-création et des collaborations techniques; d'organisation de son temps et des espaces; d'accompagnement à la création d'une œuvre d'art, d'orientation dans le développement de sa carrière professionnelle artistique et créative; pour l'internationalisation et la mobilité.



- Dispositifs fournis par les partenaires afin de rendre ces résidences professionnelles possibles:
 - Espace de travail et lieu où l'artiste peut présenter et mettre sa recherche à la disposition de l'utilisateur (ou du client) : galerie, boutique, salle d'exposition, etc.
 - Habitation entièrement équipée.
 - Espace de travail servant d'atelier/studio¹
 - Contact et lien avec d'autres structures travaillant en lien avec des industries créatives.
 - Soutien logistique et promotionnel, conseil et accompagnement professionnel fourni par l'organisme d'accueil afin de rendre la résidence aussi bénéfique que possible.
 - Suivi des participants et des résultats obtenus
 - Présentation des expériences et des résultats, ouverture d'atelier
 - Soutien des professionnels qui travaillent dans la structure d'accueil et utilisation des installations et d'équipements collectifs.
 - Un service professionnel pour que les artistes puissent établir de nouveaux contacts et toucher des clients potentiels au-delà de leur lieu d'origine ; prise de contact avec des fournisseurs, potentiels investisseurs pour des projets nécessitant des collaborations ou offrant des commandes transnationales.
- Au cours de leur résidence, les artistes doivent présenter leurs expériences (entre artistes et avec les directeurs de centres d'art) et discuter des projets artistiques et professionnels qu'ils ont entrepris en résidence. Cette rencontre aura lieu entre le 13 et le 26 Mars 2017 à Rome et se tiendra sur une journée. Elle fera partie du séminaire organisé par The Spur.
- Au cours de leur résidence, les artistes devront collaborer avec les centres d'art pour faire des propositions novatrices à destination de différents publics à partir de leurs recherches artistiques.
- A la fin de leur résidence, les artistes devront donner une présentation finale de leur recherche à un public diversifié, étudiants, professionnels, etc.
- Enfin, ils devront rassembler la documentation des processus de travail et des résultats, ainsi que les actions menées, en vue d'une publication.
- Dans le cas où une œuvre serait produite durant la période de résidence, les artistes en seront les seuls responsables (en termes d'organisation, de sécurité, de coûts éventuels nécessités par la maintenance, le transport, l'assurance, mais aussi en terme de droits d'auteur, droit de reproduction et toutes autres réclamations qui pourraient survenir) ; l'institution d'accueil étant exonérée de toute responsabilité et des dépenses qui pourraient découler de l'œuvre d'art.

Termes et conditions

Thème proposé

Afin d'assurer la cohérence et l'intérêt du projet, pour que celui-ci soit en même temps un projet de création intellectuelle partagé, nous proposons un thème commun de

¹ Il est possible selon les lieux d'accueil que les espaces de travail et d'habitation soient séparés ou bien, au contraire qu'ils soient multifonctionnels.



réflexion, d'analyse et de création pour l'appel. Il est destiné à servir de point de départ à une réflexion totalement libre s'adaptant aux intérêts et à la démarche de chacun des artistes qui opéreront pour le programme de résidence. Les candidats peuvent proposer des thèmes de recherche qui abordent la pratique artistique contemporaine d'un point de vue social, conceptuel ou bien du point de vue de la médiation, etc., en accordant une attention toute particulière aux facteurs de cohésion sociale et qui favorisent l'interculturalisme, en tant que cadre pour l'étude, l'analyse et la réflexion. En tant que tel, les éléments clés du projet comprennent l'échange de connaissances, le partage des expériences et la médiation, et l'accent sera mis sur les processus de travail et de création.

Ce fil commun de réflexion, d'analyse et de créativité se concentrera sur la ville, comprise comme un territoire urbain, comme un espace complexe en constante transformation, dû au développement social, politique et économique, et traversé par de nombreuses contingences avec leurs intérêts et agendas respectifs, qui convergent ou divergent selon les occasions. Le but des résidences est d'encourager le développement des processus de recherche et de création, lesquels ancrés dans le tissu urbain des villes d'accueil, envisagent la ville en fonction de ses enjeux historiques, sociaux et multiculturels, en bref, des enjeux d'intérêt mondial.

Ce thème doit être traité comme point de départ à partir duquel l'artiste et/ou le créateur-trice professionnel-le prenant part au programme sera entièrement libre d'adapter à ses intérêts et son style artistique.

Les artistes peuvent travailler sur des domaines de recherche dans la pratique artistique contemporaine dans une perspective sociale, conceptuelle ou de médiation. Ils doivent accorder une attention particulière aux aspects de la diversité et/ou la conjonction offerts par l'espace transfrontalier THE SPUR, considéré comme une zone géographique et conceptuelle, en tant que cadre pour l'étude, l'analyse et la réflexion. Cette initiative vise également à aider le travail pratique et intellectuel des artistes à être reconnu comme un outil valable pour l'enseignement et la recherche culturelle, à l'image des méthodes expérimentales et scientifiques appliqués à d'autres domaines de la connaissance.

L'héritage culturel reconnu et l'intérêt touristique des villes participantes, constitue aussi un espace pour les liens sociaux et culturels entre passé, présent et futur qui représentent un espace de travail partagé et de réflexion sur les pratiques artistiques contemporaines.

- Période de résidence: 2 mois ou 8 semaines entre le 1er Février et le 31 Mars 2017
- Nombre de projets sélectionnés: 6 projets européens, un pour chaque ville
- Présentation des résultats: les résultats seront présentés sous une forme concertée et en accord entre les artistes et les directeurs des centres participants
- Participation au séminaire qui aura lieu à Rome entre le 13 et le 26 Mars 2017 (cette présentation est incluse dans les indemnités et frais de déplacement payés) afin de se réunir pour partager leurs expériences (entre artistes et avec les directeurs de centres d'art) et discuter des projets artistiques et professionnels qu'ils envisagent de mener, ainsi que de présenter leurs expériences et de les débattre en public.
- Activités annexes: le projet comportera une activité informative ou éducative qui sera réalisée pendant la résidence. Le coût du matériel et logistique des



activités de médiation est à convenir avec les centres d'art. Les artistes participeront également à la vie artistique de la ville de résidence.

Note: les organisateurs se réservent le droit de faire connaître les projets et les résultats obtenus à partir des résidences.

- Il est exigé un séjour réel et effectif sur les lieux de résidence assignés de 80 % de la période convenue.
- Les caractéristiques des structures et des lieux de résidence peuvent être consultés dans l'annexe 1.

Envoi de documentation

Les documents doivent être envoyés en format numérique à call@thespur.eu dans un email intitulé « Candidature The Spur/ETACEC », en un seul document (pdf, word, etc., à moins de 5MB) et doit comprendre:

- Le formulaire de participation à l'appel.
- Un curriculum vitae.
- Un dossier comprenant la présentation de la démarche artistique.
- L'idée ou le concept de base du projet artistique à développer au cours de la résidence (maximum 1500 caractères espaces compris). Ce texte devra être rédigé en anglais.
- Des indications sur les propositions de médiation à réaliser avec les publics pendant la résidence. Les activités seront menées pour proposer une réflexion sur la réalité contemporaine et toucher des publics différents (maximum de 1000 caractères espaces compris). Ce texte devra être rédigé en anglais.
- La méthode proposée pour la documentation du processus de recherche.
- Indiquez trois lieux de résidence par ordre de préférence (Cette sélection indicative de préférences sera étudiée par le jury. Le jury pourra déterminer les centres d'art accueillant la résidence de la façon qu'il estimera la plus pertinente au regard du projet artistique).
- Les espaces et matériaux complémentaires utiles le cas échéant (sous réserve de disponibilité)
- Si vous avez des graphiques ou des éléments visuels qui dépassent 5 MB, il est recommandé de joindre des liens pour pouvoir télécharger et / ou visualiser les documents.
- La participation à l'appel implique l'acceptation des conditions d'utilisation de l'atelier de résidence et des équipements mis à disposition.

Les questions relatives au présent avis sont à adresser par email aux structures participantes en indiquant le motif «Demande d'informations « subventions de résidence The Spur »».

Date limite de candidature et résultats

Le délai de réception des projets par mail sera ouvert **jusqu'au 15 novembre inclus**. Les résultats seront publiés avant le 23 décembre 2016 sur les sites des structures partenaires du projet. Les personnes sélectionnées seront informées de la décision par email et par téléphone.



Critères d'évaluation

Les aspects suivants seront évalués :

- Le CV des candidats ; la qualité artistique est le critère le plus important.
- La parité des sexes parmi ceux sélectionnés, à condition que la sélection garantisse que les meilleurs artistes répondant à l'appel ont été choisis. Cela signifie que le critère de qualité l'emporte sur la parité, mais que la question sur le genre doit être prise en compte comme critère.
- Une attention particulière est accordée à l'importance des processus de travail et de création.
- Les projets créatifs novateurs qui explorent les langues et les intérêts de la pensée et de la création contemporaine.
- La capacité d'établir des liens de communication entre la création artistique et la société.
- Concepts en harmonie avec le sujet proposé.
- Faisabilité technique.
- La capacité de communiquer en anglais.

Processus de sélection et résultats

Une fois close la date limite de réception des propositions, les projets seront examinés et les personnes qui n'auront pas présenté un dossier de candidature complet ou qui ne répondent pas aux conditions de l'appel seront disqualifiées.

Le jury sera composé des membres des partenaires The Spur / ETACEC 16-18.

Les candidats peuvent être invités à fournir des informations supplémentaires ou pour entretiens (en personne ou par Skype) pour que le jury puisse évaluer si oui ou non ils seraient un choix approprié pour la réalisation du projet proposé.

Le jury évaluera les projets selon les critères énoncés dans ces termes et conditions et prendra une décision sur la façon de répartir les subventions.

Le jury évaluera les projets selon les critères énumérés dans le présent document et présentera sa proposition ou l'attribution des subventions à travers les canaux officiels.

Exécution du travail

- Une fois les artistes sélectionnés, les structures négocieront avec eux le calendrier d'exécution. Ensuite, un contrat entre les structures et les artistes sera signé, en précisant les obligations de chacune des deux parties : calendrier, paiement, droit d'auteur, etc.
- Les projets sélectionnés, ainsi que le résultat du processus, pourront éventuellement être exposés et / ou présentés dans les espaces des structures organisatrices selon l'accord entre les artistes et les directeurs des structures, sans contrepartie additionnelle.

Acceptation des conditions

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement et de la décision du jury, ainsi que des changements qui, à la suite de facteurs externes à l'organisation, pourraient se produire postérieurement.

Co-funded by the
Creative Europe Programme
of the European Union



The Spur ETACEC 16-18 est un projet co-financé par le programme Europe Créative de l'Union Européenne.



esBALUARD | museu d'art modern
i contemporani de palma



Fundació d'Art Serra





**THE SPUR / ETACEC 16-18
GERONE, PALMA DE MAJORQUE, ALBI, MONTPELLIER, ROME ET BRATISLAVA
Residence 2017:**

Formulaire de participation

1. Renseignements du participant

Nom et prénoms		Carte d'identité n°	
Adresse postale			
Téléphone		Portable	
E-mail		Date de naissance	
J'accepte les conditions d'utilisation de l'atelier – résidence et des équipements qui seront mis à disposition.			

2. Villes dans lesquelles vous souhaitez résider par ordre de préférence, excepté le pays où vous vivez :

1:
2:
3:

3. Dossier en anglais (présentation de deux projets artistiques et/ou de la démarche artistique)

--

5. Idée ou concept de base, en anglais, du projet artistique ou de recherche que vous souhaitez développer (Maximum 1,500 caractères incluant les espaces)

--

6. Les activités suggérées à effectuer. (1000 caractères maximum, espaces compris)

Signature du participant,

Date,



Creative Europe - Culture Sub-programme (2014-2020) - Support to European Cooperation Projects - 570478-CREA-1-2016-1-ES-CULT-COOP1 THE SPUR - ETACEC1618

**ANNEXE 1
PARTENAIRES ET LIEUX DE RÉSIDENCE**

1. Bòlit, Centre d'art contemporain de Gérone, Gérone, Catalogne

www.bolit.cat
info@bolit.cat

Bòlit, créé en 2008, est un établissement culturel qui a pour objectif d'élaborer des programmes de recherche, de production et d'expositions de projets artistiques contemporains avec un fort ancrage dans son territoire.

Il centre son activité sur les expositions d'artistes reconnus mais aussi d'artistes émergents et sur les activités éducatives, de formation et de développement intellectuel.

Il dispose de deux espaces d'exposition : la Rambla (Bòlit_LaRambla) et la chapelle romane de St Nicolau (Bòlit_StNicolau).

Espace Bòlit Residència Girona Creativa

La résidence Espai Bòlit Residència Girona Creativa est située près de la vieille ville de Girona, à 200 mètres de la cathédrale et à 50 m. de l'un des lieux d'exposition de Bòlit : le Centre d'Art de Girona Bòlit StNicolau, au pied de la Vallée de St Daniel, un espace combinant architecture romane et nature.

Le studio, situé Rue Galligants de Girona, est un petit studio qui dispose d'une chambre, d'un espace de travail, d'une cuisine et de toilettes. Il est équipé d'ustensiles de cuisine, de linge de maison et du wifi.

Le studio sera remis dans le même état de propreté qu'à la remise des clefs au début du séjour.

L'artiste disposera aussi d'un atelier de 60 m² dans le Centre Culturel la Mercè.

Apports complémentaires

Possibilité d'utiliser les installations et les équipements complémentaires de Bòlit, Centre d'Art Contemporani. Girona et de l'École Municipale d'Art de Girona (bureaux, espaces dédiés à des présentations, ateliers et matériels), sous réserve de disponibilité.

2. Centre d'art Le LAIT, Laboratoire Artistique International. Albi, France

www.centredartlelait.com
centredart@centredartlelait.com

Le Centre d'art Le LAIT (Laboratoire Artistique International du Tarn, Albi), créé en 1982, est un laboratoire de recherche dédié à la création artistique contemporaine et à sa transmission : accompagnement de projets artistiques, production d'œuvres inédites, réalisations d'expositions, de films documentaires, d'éditions, de conférences, de résidences d'artistes, d'actions culturelles et de médiations... Il accueille des créateurs émergents et des artistes de renommée internationale. Il intervient dans divers lieux sur le territoire. Son lieu principal d'exposition est situé à Albi, aux Moulins Albigeois.



Lieu de résidence

Le Centre d'art mettra à disposition un lieu d'habitation et de travail, loué dans la ville à proximité des lieux d'exposition et des bureaux.

Apports complémentaires

Les artistes auront la possibilité d'utiliser les équipements du Centre d'art (bureaux, espaces dédiés à des présentations, équipements) sous réserve de disponibilité.

3. Fondation / Musée d'art moderne et contemporain Es Baluard de Palma. Palma de Majorque, Iles Baléares

www.esbaluard.org

museu@esbaluard.org

Es Baluard Museu d'Art Moderne i Contemporani de Palma est née le 30 Juillet 2003, à partir de 4 entités: Gouvernement des Îles Baléares, Conseil Mallorca, la Ville de Palma de Mallorca et la Fondation Art Serra. C'est une fondation culturelle à but non lucratif qui en plus de la préservation, la recherche et la diffusion de sa collection permanente, œuvre à l'élaboration d'un programme d'expositions temporaires, et compte parmi ses principaux objectifs le développement de la formation et des activités éducatives.

Lieu de résidence

Les artistes auront à disposition un hébergement et un espace de travail où ils seront en mesure de réaliser leurs projets. A cet effet, Es Baluard collabore avec Addaya, un centre d'art contemporain de renom à Alaró, ouvert en 2004. Depuis 2005, un projet de résidence a été mis en place pour accueillir des artistes nationaux et internationaux. Les artistes sélectionnés pour le projet Spur-ETACEC 16-18 pourront utiliser les installations de ce remarquable espace d'art. De plus, les artistes seront en mesure de montrer et de partager leur travail et processus artistique à Es Baluard occupant le « Observatori » qui est un espace situé au dernier étage du musée dédiés aux procédés expérimentaux et des expériences basées sur les enquêtes ouvertes, des résidences, des collectifs externes ou des artistes de différentes disciplines.

Apports complémentaires

Es Baluard mettra à disposition des artistes résidents ses locaux s'ils sont disponibles: bureaux, espaces de présentation, équipement et "la tour", nom donné à la tour intégrée dans l'infrastructure culturelle du musée de Es Baluard, et appartenant à la ville de Palma de Mallorca, qui l'utilise comme Hôtel de projets.

4. Bureau des Arts et des Territoires. Montpellier, France

www.bureau-arts-territoires.fr

contact@bureau-arts-territoires.fr

Le Bureau des Arts et Territoires est une association Loi 1901 créée en 2012 qui, face à la mutation du paysage culturel, s'est donnée pour objectif de soutenir les arts visuels et de les accompagner sur les nouveaux terrains qu'ils sont amenés à investir.



L'objectif est de proposer une interface entre les artistes, les collectivités, les entreprises et les associations pour la conception et la réalisation de projets artistiques et/ou culturels à travers l'assistance à maîtrise d'ouvrage artistique, la recherche de financements, la communication et la médiation.

Elle apporte plus spécifiquement conseil, soutien et accompagnement administratif et technique aux artistes dans la mise en place et le suivi de leurs projets artistiques afin de favoriser leur développement professionnel. Afin de mener à bien ces projets, il est possible de mobiliser une équipe pluridisciplinaire en fonction des besoins en faisant appel d'autres opérateurs culturels, à des artistes, des médiateurs, des graphistes, des architectes, des paysagistes, des urbanistes, des sociologues, des philosophes..."

Lieu de résidence

Le Bureau des Arts et Territoires offrira une résidence d'artistes dans des espaces d'art contemporain avec un accompagnement fourni par les professionnels de la structure. A cet effet, le Bureau des Arts et Territoires collabore avec La Panacée, centre d'art contemporain de Montpellier, ouvert en Juin 2013. La Panacée a récemment pris une nouvelle direction, visant à développer ce qui sera un grand centre d'art coordonné par Nicolas Bourriaud destiné à ouvrir en 2019 dans différents endroits de la ville.

Apports complémentaires

Les artistes pourront utiliser les installations et l'équipement du Bureau des Arts et Territoires, selon la disponibilité et s'ils sont réservés à l'avance.

Fondazione per l'Arte Onlus. Rome, Italie

www.fondazioneperlarte.org

info@fondazioneperlarte.org

Fondazione per l'Arte développe un projet de résidences d'artistes internationaux depuis 2014 et a déjà accueilli plus de douze artistes. Il a coopéré avec différentes institutions nationales et internationales et notamment en 2015, avec ENSBA Lyon et l'Académie française-Villa Medici. Il possède une solide expérience dans la coopération avec les institutions publiques et privées. Il a conduit le AIMS - Artist in Movement, projet présenté dans le cadre de l'appel Europe créative Culture EACEA 47/2014 avec la participation de Bòlit Centre d'art de Gérone et de Sputnik Oz de Bratislava, avec huit autres centres européens réunissant onze pays.

Lieu de résidence

Cet hangar industriel se compose de 300 mètres carré d'espace ouvert avec une hauteur de plafond de 7,10 mètres. Sa disposition horizontale et son accessibilité pour les véhicules facilite le transport et l'installation d'œuvres. L'espace est entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite et est également équipé d'un espace de bureau, salle de séjour et une cuisine. L'espace de travail est équipé d'une connexion sans fil. Voisin du hangar principal, il est situé dans une zone industrielle / artisanale, constituée de 50 activités et fournisseurs qui peuvent fournir leur soutien, ainsi que des matériaux et des travaux différents répondant aux besoins des artistes.



Apports complémentaires : commodités

La Fondation possède un appartement grand et confortable, qui jouxte le lieu principal, qui est prévu pour accueillir des artistes invités à prendre part aux projets de la Fondation, et à son programme de résidences. L'appartement se compose de trois chambres, une salle de bain, avec une immense terrasse commune dans un bâtiment d'un étage. Le logement n'est pas climatisé.

Apports complémentaires :

Les artistes pourront utiliser les locaux s'ils sont disponibles: bureaux, espaces de présentation et équipement, si et quand ils sont disponibles et réservés par avance.

Sputnik Oz. Bratislava, Slovaquie

www.amtproject.sk
info@amtproject.sk

Sputnik Oz favorise la production d'œuvres d'art par les artistes émergents d'Europe de l'Est. Avec l'objectif de promouvoir des artistes slovaques sur la scène internationale, il a été responsable de l'organisation d'expositions et de résidences à l'étranger et, à l'inverse, il a présenté des projets internationaux en Slovaquie. Il gère un programme d'artistes en résidence en Slovaquie et en Italie, en coopération avec le Ministère de la Culture de la République slovaque et la Fondation Morra Greco. Il coopère avec de nombreuses structures publiques et privées, et promeut l'échange international d'expériences. Il a pris part aux AIMS. Artists in Movement, projet présenté dans le cadre de Europe créative Culture EACEA CALL 47/2014 avec la Fondazione per l'Arte, Rome.

Lieu de résidence

Sputnik Oz met à disposition une chambre privée au coeur de Bratislava, à proximité du palais présidentiel et du château. Le logement est fourni avec cuisine, chambre, salle de bains privée et un espace d'exposition.

Apports complémentaires

Les résidents bénéficieront d'un accompagnement spécifique de l'artiste internationale Petra Feriancova, basée à Bratislava, et d'un accompagnement supplémentaire dans les pratiques éditoriales. Les résidents sont invités à présenter leurs œuvres dans le cadre de l'espace d'exposition, après accord avec la direction sur les modalités précises de présentation (lecture, action / performance, exposition ou livre).

5. Eurorégion Pyrénées-Méditerranée (EPM)

www.euroregio.eu
gect@euroregio.eu

Outre les institutions précitées qui offrent une résidence, un autre organisme participant à ce programme est l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée (EPM). Etablie le 29 Octobre 2004, l'EPM est un projet de coopération politique entre la Catalogne, les îles Baléares, les régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées (ces dernières constituant aujourd'hui la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée), dans le but de créer un groupe de développement durable dans le nord-ouest de la Méditerranée, basée sur l'innovation et sur l'intégration territoriale,



sociale et économique. En 2009, l'Eurorégion a adopté la forme juridique d'un Groupement européen de coopération territoriale (GECT - Règlement n° européen 1082/2006 du Parlement européen et du Conseil, le 5 Juillet 2006), un instrument de l'UE visant à faciliter et à promouvoir la coopération transfrontalière, coopération transnationale et interrégionale. GECT a été créé pour aider à la mise en œuvre des projets cofinancés par l'UE, mais aussi des actions initiées par les autorités régionales ou locales, avec ou sans financement de l'UE. Avec plus de 13 millions d'habitants et 14% du PIB des deux pays regroupés, l'EPM est en train de devenir une zone de projets européens qui développe ses activités dans les domaines de l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation, le développement économique, l'emploi, l'environnement et de la culture.